

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFF. ADM. ET JUR.
DIVISION DE L'A.G.P.M.

DECRET N° 75/389 /ETR/SG/D.A J/D.AGPM
du 26 Août/75 portant nomination de Monsieur BOKASSA Joseph en qualité de 2ème Secrétaire d'Ambassadeur MOZAMBIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret N° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret N° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères ;

Vu le Décret N° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents diplomatiques consulaires et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret N° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret N° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan ;

Vu le décret N° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

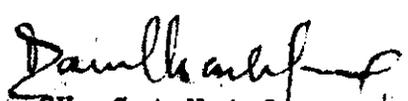
ARTICLE 1ER. - Monsieur BOKASSA Joseph, Secrétaire d'Administration en service à la Direction des Finances est nommé deuxième Secrétaire d'Ambassade chargé de la gestion financière à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à LOURENÇO MARQUÊS (MOZAMBIQUE).

ARTICLE 2. - Les Ministres des Affaires Étrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé en MOZAMBIQUE sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 26 AOUT 1975

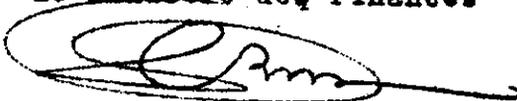
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan
Le Ministre des Affaires Étrangères

H. L O P E S .-


D. CH. GANA O.-

P/ Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Le Ministre des Mines et de l'Énergie

Le Ministre des Finances


S. O K A B E.-